

Cour Internationale de Justice Palais de la Paix à l'attn. de M. le Greffier NL-2517 KJ LA HAYE

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre no 99922 du 13 octobre 1998 concernant le Différend relatif à l'immunité de juridiction d'un rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme. Le Luxembourg soutient pleinement la position exprimée par les Etats membres de l'Union Européenne qui ont fait parvenir des exposés écrits à la Cour mais n'envisage pas de présenter un exposé oral.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération.

Paul Steinmetz

Directeur des Affaires juridiques